



République Française - DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
Arrondissement de Colmar

## **MAIRIE DE GRIESBACH AU VAL**

25, Rue Principale 68140 GRIESBACH AU VAL  
Tél. : 03.89.77.36.46 – e-mail : [griesbachauval@wanadoo.fr](mailto:griesbachauval@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://www.griesbachauval.com>

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 2 avril 2024 à 20 h 00</b> <b>SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - MAIRIE DE GRIESBACH-AU-VAL</b></p>
---

**Conseillers municipaux en fonction** : 15

Le Conseil Municipal de Griesbach-au-Val s'est réuni le mardi 2 avril 2024, sur convocation du Maire envoyée par mail le 20 mars 2024.

**Sous la Présidence de :**

M. ROMANO Angelo

**Présents :**

Fernand STEFFAN, Paul LUCAS, Cédric GUILLAUME, Patricia GRAMPP (arrivée à 20h15), Christophe KONRATH, Agnès ESTEVENON, Sophia SIQUOIR, Audrey LABEY, Jean-Jacques MOREL, Antoine BEVILACQUA, Eric BAEDER

**Excusé(s) :** Julien WALZER (procuration donnée à Christophe KONRATH), Sandra CHERREY (procuration donnée à Sophia SIQUOIR), Bernard GALL (procuration donnée à M. LUCAS Paul)

**Assistai(en)t également :**

Estelle SCHICKEL secrétaire de séance

Monsieur Angelo ROMANO, Maire, accueille l'assemblée, remercie tous les conseillers pour leur présence, et ouvre la séance à 20h05.

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2024
- 2) Budgets primitifs 2024
- 3) Vote des taux des impôts locaux 2024
- 4) Urbanisme
- 5) Forêt
- 6) Divers

<p><b>POINT 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024</b></p>
--

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance du 12 mars 2024, dont un exemplaire a été envoyé par mail à tous les membres du Conseil municipal.

Après délibération, le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 12 mars 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## POINT 2 – BUDGETS PRIMITIFS

Monsieur le Maire indique en préambule que le tableau récapitulatif des indemnités des élus doit être présenté en conseil municipal chaque année avant le vote des budgets.

### 2.1 Tableau récapitulatif des indemnités perçues par les élus

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Sont ainsi concernés :

- Les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT)
- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) (article L. 5211-12-1 CGCT) • Les départements (article L. 3123-19-2-1 CGCT)
- Les régions (article L. 4135-19-2-1 CGCT) Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités et EPCI-FP d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part

Le texte impose ici de produire un état annuel et par conséquent, de ne mentionner que les sommes effectivement perçues sur l'année au titre de tous types de fonctions exercées.

Fonction	% indemnité de fonction	Montant brut mensuel	Montant brut annuel
Maire	40,3 %	1 622,28 €	19 467,36 €
1 <sup>er</sup> adjoint	10,7 %	430,73 €	5 168,76 €
2 <sup>e</sup> adjoint	10,7 %	430,73 €	5 168,76 €
3 <sup>e</sup> adjoint	10,7 %	430,73 €	5 168,76 €

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Eric BAEDER, adjoint en charge des finances, qui fait un retour rapide en séance sur l'année passée et présente les 2 propositions de budgets primitifs pour le budget général et le budget annexe eau.

### 2.2 BUDGET PRIMITIF GENERAL 2024 :

Monsieur Eric BAEDER, Adjoint au Maire en charge des finances, commente le projet de budget primitif général, en conformité avec l'instruction M57 et demande si des observations sont à formuler.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif général 2024,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	743 438,57 €	448 570,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté		294 868,57 €
<b>Total de la section</b>	<b>743 438,57 €</b>	<b>743 438,57 €</b>
Section d'investissement	339 219,26 €	254 988,57 €
Restes à réaliser (pour information)	82 280,00 €	
Solde d'exécution reporté		84 230,69 €
<b>Total de la section</b>	<b>339 219,26 €</b>	<b>339 219,26 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>1 082 657,83 €</b>	<b>1 082 657,83 €</b>

Le budget, présenté article par article, est voté chapitre par chapitre.

Le conseil municipal, vu l'avis de la commission des finances et le projet de budget primitif général 2024, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif général pour l'exercice 2024.

### **2.3 BUDGET PRIMITIF SERVICE EAU 2024 :**

En préambule, Monsieur Eric BAEDER indique que suite au transfert de compétence de l'assainissement à la COM COM au 01/01/2024 la composition du budget est légèrement modifiée.

Cependant certaines dépenses d'assainissement, comme par exemple la redevance pour l'agence de l'eau, sont à régler en N-1. Il indique également qu'il faut prévoir les lignes afin de permettre les opérations de réception et de reversement de certains produits d'assainissement à la COM COM.

Monsieur Eric BAEDER, Adjoint au Maire en charge des finances, commente le projet de budget primitif du service eau, en conformité avec l'instruction M49 et demande si des observations sont à formuler.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif du service eau 2024, comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section d'exploitation	200 147,38 €	138 750,00 €
Restes à réaliser	/	/
Résultat reporté	/	61 397,38 €
<b>Total de la section</b>	<b>200 147,38 €</b>	<b>200 147,38 €</b>
Section d'investissement	213 239,43 €	87 000,00 €
Restes à réaliser	/	/
Solde d'exécution reporté	/	126 239,43 €
<b>Total de la section</b>	<b>213 239,43 €</b>	<b>213 239,43 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>413 386,81 €</b>	<b>413 386,81 €</b>

Le budget, présenté article par article, est voté chapitre par chapitre.

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission des finances et le projet de budget primitif du service eau 2024, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif du service eau pour l'exercice 2024.

### **POINT 3 – VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2024**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales. Le vote des taux des impôts locaux, communes et EPCI devront intervenir à une date limite au 15 avril.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Après ces explications, Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale des deux années précédentes :

<b>Année</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	22,39 %	22,84 %
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	38,74 %	39,51 %
<b>Taxe d'habitation</b>		8,12 %

Monsieur le Maire souhaite, à l'instar de l'année précédente, une légère augmentation des taux afin de compenser une partie des coûts de la commune, et ne pas pénaliser les administrés au vu de la situation économique qui perdure et propose en séance une augmentation de l'ordre de 3 %.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**DECIDE** de fixer les taux d'imposition en 2024 à :

- Taxe foncière (bâti) : 23,52 %
- Taxe foncière (non bâti) : 40,69 %
- Taxe d'habitation : 8,36 %

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

#### **POINT 4 – URBANISME**

Monsieur le Maire fait un point en séance concernant les dossiers instruits depuis le précédent Conseil Municipal.

**Déclaration préalable de travaux :**

- DP 068 109 24 R0004 – M. ZEYER Olivier – 29 rue Principale (section 2 – parcelle 193)  
Rénovation des façades.  
Dossier déposé le 11 mars 2024 – Instruit en Mairie – Accord favorable du 26 mars 2024
- DP 068 109 24 R0005 – M. MALIBAS Matthieu – 22 rue de la Gare (section 1 – parcelle 205)  
Isolation extérieure avec bardage sur l'extension existant + rénovation des volets.  
Dossier déposé le 11 mars 2024 – Instruit en Mairie – Accord favorable du 26 mars 2024
- DP 068 109 24 R0006 – Mme SCHMIDT Marie – 20 rue de la Gare (section 1 – parcelle 254)  
Suppression des volets bois existants et pose de volets roulants + remplacement des fenêtres de cave bois par des fenêtres pvc blanches.  
Dossier déposé le 12 mars 2024 – Instruit en Mairie – En cours d'instruction
- P 068 109 24 R0007 – M. MARSCHALL André – 3 rue du Schlatt (section 2 – parcelle 63)  
Rénovation d'une dépendance (tuiles à l'identique, bardage et ravalement de façade).  
Dossier déposé le 19 mars 2024 – Instruit en Mairie – En cours d'instruction

- DP 068 109 24 R0008 – M. MARQUES JERONIMO-KRAEMER Romain – 19 rue Principale (section 1 – parcelle 229)  
Travaux de rénovation de la toiture à l'identique avec création de vélux.  
Dossier déposé le 21 mars 2024 – Instruit en Mairie – En cours d'instruction
- DP 068 109 24 R0009 – M. DOZIER Jean-Christophe – 8 rue Principale (section 1 – parcelles 185 et 186)  
Installation d'un portail en bord de route avec ouverture vers l'intérieur de la cour.  
Dossier déposé le 25 mars 2024 – Instruit en Mairie – En cours d'instruction

## POINT 5 – FORET

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Jacques MOREL qui fait un point en séance concernant la forêt.

### 5.1 Nouveaux tarifs du bois sur pied et du bois en grume

Il propose de revoir les tarifs votés lors de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2023 concernant le bois sur pied et le bois en grume afin d'y intégrer la hausse du coût d'exploitation :

Intitulés	Montants votés le 07/11/23	Nouveaux montants pour 2024
<b>Bois sur pied (vendu en bloc ou à l'UP)</b>		
Hêtre, charme, frêne	10.00 €/stère	20.00 €/stère
Chêne et autres feuillus durs (érable, châtaignier, merisiers)	8.00 €/stère	15.00 €/stère
Feuillus tendres et résineux (bouleaux, saules, ...)	5.00 €/stère	10.00 €/stère
<b>Bois en grume (bord de chemin)</b>		
Hêtre, charme	40.00 €/m3	60.00 €/m3
Chêne, châtaignier, frêne et autres feuillus durs	35.00 €/m3	50.00 €/m3
Feuillus tendres et résineux	30.00 €/m3	40.00 €/m3

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les nouveaux tarifs de bois sur pied et en grume pour l'année 2024 tels que précités.

### 5.2 Bilan parcelle 3

Monsieur Jean-Jacques MOREL fait ensuite un retour concernant le bilan de la parcelle 3.

Il indique qu'un volume de 349 m3 a été débardé pour un montant prévisionnel de recettes de l'ordre de 13 046 €.

Il précise que le coût du débardage représente 4 538,43 € et 7 331,31 € de frais d'exploitation soit un montant total de 11 869,74 € bois énergie et chauffage pour la commune inclus (140 m3 sur les 349 m3).

## POINT 6 – DIVERS

### 6.1 Fête du printemps du 14 avril 2024

Mme Agnès ESTEVENON, adjointe en charge des fêtes et cérémonies fait un retour sur les inscriptions réceptionnées à ce jour. Elle indique que 52 personnes sont inscrites.

Un point sur l'organisation est fait et il a été décidé d'acheter 2 dessertes afin de faciliter le service.

## **6.2 Soirée défibrillateur**

Monsieur le Maire indique que ces deux séances d'initiations aux gestes qui sauvent ont remportés un grand succès. Les habitants sont venus nombreux et ont posés des questions pertinentes. Ces explications ont permis de dédramatiser la situation dans le cas où l'on est confronté à la situation.

Il remercie M. Vincent CHERREY et M. Kévin WEREY, bénévoles pour le déroulé de ces deux sessions.

## **6.3 Lettre recommandée de M. et Mme ACKERMANN**

Monsieur le Maire fait lecture en séance d'une correspondance réceptionnée en Mairie, en recommandé avec accusé de réception, à l'attention du Maire, des adjoints et des conseillers.

Ce courrier adressé par M. et Mme ACKERMANN, résidant rue du Schlatt, qui déplorent des infiltrations d'eau dans leur cave suite à des travaux effectués sur le réseau d'eau.

Monsieur le Maire indique que des travaux ont bien été réalisés sur la voie publique devant leur domicile, qu'ils ont été réalisés par une entreprise et que ces travaux en tant que tels ne peuvent être mis en cause. Les désagréments causés par l'eau provenant du versant de la montagne ne peuvent être imputés à la commune. Une réponse va être faite en ce sens aux demandeurs.

## **6.4 Cession - déchiqueteuse à végétaux**

Monsieur le Maire indique en séance que la déchiqueteuse à végétaux propriété de la commune est à ce jour inutilisable car non conforme aux normes de sécurité d'utilisation.

Il est proposé de mettre en vente la déchiqueteuse à végétaux (n° d'inventaire 1998013). L'estimation faite en séance est de 800 € TTC en l'état pour pièces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la mise en vente de la déchiqueteuse en l'état pour pièces pour un montant de 800 € TTC.

## **6.5 Parole aux élus**

M. Antoine BEVILACQUA indique en séance avoir constaté de nouvelles incivilités concernant les propriétaires de chevaux qui ne ramassent pas les déjections laissés lors de leurs passages par leurs chevaux sur la voie publique.

Il est rappelé que ce soit pour les propriétaires de chevaux ou de chiens, que pour le confort de tous il convient de ramasser les excréments de leurs animaux.

Il s'agit juste de faire un effort pour permettre le bien-vivre ensemble, merci à chacun de ramasser ses déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole, Monsieur Angelo ROMANO, Maire, lève la séance à 22h15.

Date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal : 21 mai 2024 à 20 heures.

Le Maire :

Signé

Angelo ROMANO